

1001 raisons de proposer également une prise en charge à l'auteur de violences

Si, aujourd'hui, la prise en compte de la victime et son accompagnement psychologique semblent aller de soi, même si cette aide se limite parfois à des conseils ou de l'écoute, la prise en charge de l'auteur n'est le plus souvent envisagée que de l'endroit de la sanction, par les victimes, la société ou les professionnels.

La sanction est importante, posant des limites et un contenant social à la violence, là où les autres contenants, intra-personnel et inter-personnel, ne fonctionnent pas ou plus. Elle participe à la restauration de la personne victime, dans son existence, ses droits, sa parole, la sortant du chaos, du silence et du non sens dans lequel la violence l'a projetée. Mais, seule, limitée parfois à un simple rappel de la loi, la sanction reste insuffisante à créer les conditions d'un changement profond et durable chez l'auteur. Celui-ci, souvent, ne comprend pas son comportement violent, ni les mécanismes en jeu, ni les origines de cette violence qui s'ancrent dans son vécu, son éducation, ses modèles parentaux et sociétaux intériorisés. Il ne connaît pas le chemin à emprunter pour changer.

Au même titre que la victime, l'auteur a ainsi besoin d'être guidé vers lui-même pour un changement profond conduisant à une sortie durable de la violence.

80% des auteurs que nous accompagnons ont cherché de l'aide, directement ou via un proche, sans une incitation judiciaire. Ils s'engagent dans cette démarche, souvent par peur de perdre une compagne à laquelle ils tiennent. Ils ne se reconnaissent pas dans l'image d'un homme violent. Ils éprouvent le besoin de comprendre ce qui se joue pour eux et en eux, et pour l'autre, au cœur de cette violence. Le premier pas est difficile car le chemin commence par une confrontation à une image monstrueuse de soi-même. Ils ont besoin d'être guidés, sans jugement ni complaisance, par des professionnels qualifiés et formés à la complexité de la violence conjugale et familiale. La plupart des hommes auteurs de violence méconnaissent leurs états internes (sensations, émotions), présentant une difficulté à l'introspection et à l'accès aux éléments biographiques ou traumatiques signifiants. Pour certains, la violence cache une profonde dépression ou des traumatismes antérieurs. Ils n'ont pas les mots ou ils ont peu accès aux mots, particulièrement ceux du corps, de la relation, de l'intime. Là, se trouve un marqueur important d'une éducation fort différenciée entre homme et femme.

Pour un couple « tombé » dans la violence, le risque de récurrence ou de répétition est grand, non pas parce que l'un ou l'autre provoque mais parce que le risque s'accroît au fil des épisodes de violence. Avec la peur ressentie, la victime ne peut pas ou ne sait plus poser des limites à l'auteur qui a alors plus de chance de repasser à l'acte.

Bien sûr, nous n'évoquons pas ici les situations où l'auteur est un pervers qui utilise la violence pour asseoir son pouvoir sur sa victime, tirant une jouissance de sa souffrance. Celui-ci a besoin de la violence pour exister. Ici, la loi est plus que nécessaire pour contrer cette violence perverse, en imposant une loi plus forte que la sienne, et surtout pour protéger la victime d'un processus profondément destructeur.

La violence au quotidien, vécu dans le huis clos privé du couple et de la famille, fonctionne comme « un principe régulateur central » autour duquel s'organisent les interactions et les relations. Elle rôde comme un fantôme pour chacun des membres de la cellule familiale.

C'est au cœur de ce système auteur-victime qu'il est vital qu'un tiers, quel qu'il soit, puisse intervenir de façon neutre et adaptée et qu'il s'adresse tant à la victime qu'à l'auteur. Tout en veillant à la sécurité de la ou des victimes, il s'agit aussi de motiver l'auteur à entreprendre un travail sur sa violence, en lui indiquant la perspective d'un changement possible et le gain qu'il peut y trouver, pour l'autre, pour lui-même, pour ses enfants, pour ses proches, pour la relation, pour sa santé et celle des autres...

« Si nous avons mérité notre peine, nous n'avons pas mérité de désespérer de nous-même » s'exprimait Pierre, condamné pour violences conjugales.

Un espace sécurisé doit être créé entre les protagonistes, tout en partageant avec eux le diagnostic posé sur la dangerosité de leur situation, à plus ou moins long terme. Dès que possible, un accompagnement différencié peut alors se mettre en place, prenant en compte la violence telle que vécue par chacun, sa dynamique propre, les mécanismes en jeu et aussi ses conséquences plus ou moins traumatiques.

La violence a ainsi deux médailles, celle de la victime et celle de l'auteur. Aider l'un, c'est aider l'autre, et réciproquement. Ainsi, le couple ne souhaite pas toujours se séparer et, qui plus est, il importe que le couple parental puisse traverser et dépasser ce vécu de violence pour être présent positivement et durablement auprès de leurs enfants.

« Si les hommes sont le problème, ils sont aussi une partie de la solution », ainsi s'exprime Bruno B¹, condamné à plusieurs reprises pour des violences conjugales et intrafamiliales. Celui-ci a revendiqué avec force auprès de la justice son besoin d'être lourdement sanctionné, comme pour créer un équivalent symbolique aux dommages causés à ses victimes (compagnes, enfant). Sa première condamnation, un simple rappel à la loi, ne l'a pas protégé d'un nouveau passage à l'acte avec une nouvelle compagne. Il n'a trouvé ni les clefs ni le chemin pour changer. Il regrette encore que la justice ne l'ait pas obligé à « se soigner » car il aurait gagné du temps, évitant de provoquer d'autres souffrances et dommages. Souhaitant comprendre son comportement et, surtout changer, conscient des conséquences de sa violence, il contacte plusieurs psychologues mais il finit par abandonner, ces professionnels n'étant pas formés à une prise en charge de la violence. Finalement, il participe à un programme spécialisé et là, il trouve enfin l'accompagnement thérapeutique souhaité et adapté. Aujourd'hui, libre de son comportement violent, il témoigne volontiers de son parcours.

La violence, au sein de la famille, qu'elle soit conjugale ou familiale, est comme une guerre civile. Elle se déroule au sein d'un système où, qu'on le veuille ou non, les personnes concernées ont quelque chose en commun. Elle est aussi mouvements du corps et celui-ci en porte mémoire, tant pour la victime que pour l'auteur. Les personnes concernées au sein d'un couple et d'une famille ont des liens, des sentiments, des engagements, une histoire commune... La violence est, par nature, un problème complexe qui questionne avec force le droit, la loi, l'appartenance, le lien, la relation, le corps, l'amour... Mais, il peut y être question aussi de séparation, de domination, de pouvoir, de contrôle, d'emprise, de manipulation, de peur, de terreur, de traumatisme...

¹ Enquête menée par mes soins auprès de personnes auteurs de violence dans le cadre de la recherche européenne ENGAGE www.work-with-perpetrators.eu/projects

Elisabeth Perry - Psychologue clinicienne-Psychothérapeute – Consultante formation & Conseil

Coordonnatrice des actions cliniques et psychosociales Association Terres à Vivre

Mars 2019 - A paraître

www.elisabethperry.com - www.aterresavivre.com

Tout intervenant est ainsi amené à jouer un rôle de « tiers », de « séparateur », de « différenciateur », aidant à créer de la distance entre les conjoints intriqués dans une relation violente, à travers un espace qui permette à chacun de se dire, d'exprimer ses ressentis, de contacter ses besoins, qui redonne une place à la victime, tout en créant les conditions de sa sécurité, et qui aussi offre une chance à l'auteur... Proposer, tant à l'auteur qu'à la victime, une alternative thérapeutique à la violence à travers une approche intégrative et globale, prenant également en compte le corps et ses mémoires, est une partie importante de la solution. La violence ne pense pas, elle est projection sur l'autre de ce qui fait violence en soi. Le chemin est ainsi d'apprendre à se connaître, à rejoindre ses blessures et son ombre, à accueillir son histoire telle qu'elle est, à prendre des décisions, à faire des choix, à renoncer, à grandir, à mûrir...

Ce travail thérapeutique conditionne une sortie durable et positive de la violence. Elle demande des professionnels formés et accompagnés, des dispositifs spécialisés et une réponse multi-professionnels coordonnée.

« La violence n'est pas l'expression de notre nature, elle est l'expression de la frustration de notre nature. La guerre avec soi-même, ou une partie de soi, amène la guerre avec l'autre ».
« La paix au cœur de soi engendre la paix dans le monde »

Thomas D'Ansembourg²

La prévention d'une répétition (victimes) et de la récurrence (auteurs) ne saurait se faire sans une prise en charge égale offerte à l'ensemble des protagonistes de la situation de violence (femmes, enfants, hommes, couple).

Penser la violence fait civilisation. La non-violence, comme la violence, sont des choix. Ouvrir pour la paix en soi, pour soi, pour l'autre, pour la relation... est, à la fois, un projet de santé et un véritable enjeu de société. L'accompagnement des personnes auteurs de violence, comme des victimes, participe à leur redonner place et dignité, avec une confiance en leur possibilité de changement, de résilience, d'évolution et de croissance. C'est ainsi que, chacun, chacune, séparément et ensemble, nous prenons soin de la Vie.

La convention d'Istanbul, ratifiée par la France, stipule la nécessité de veiller à la protection des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales, mais elle pose aussi l'obligation pour les états signataires de prendre en charge les hommes auteurs de violences conjugales à travers des programmes spécialisés.

A ce jour, il reste encore beaucoup à faire...

Elisabeth Perry

Psychologue clinicienne, Psychothérapeute, Consultante conseil & formation

Coordonnatrice des actions cliniques et sociales

Dispositif d'Accompagnement des situations de Violences

Association Terres A Vivre

² Thomas d'Asembourg « **Du Je au Nous : L'intériorité citoyenne, le meilleur de soi au service de tous** »
Les Editions de l'Homme, 2014

Elisabeth Perry - Psychologue clinicienne-Psychothérapeute – Consultante formation & Conseil

Coordonnatrice des actions cliniques et psychosociales Association Terres à Vivre

Mars 2019 - A paraître

www.elisabethperry.com - www.aterresavivre.com